

Prestations versées par les Caf : instauration de la prime d'activité et hausse de 6,2 % du nombre de foyers allocataires en 2016

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation légale à 12,5 millions de foyers au titre de décembre 2016, couvrant au total 31,8 millions de personnes (adultes et enfants), soit près de la moitié de la population française.

Le nombre de foyers allocataires augmente ainsi de 6,2 % sur un an. Cette hausse importante est principalement liée à la création de la prime d'activité dont bénéficient 2,5 millions de foyers. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (Aah) continue également de progresser (+ 2,7 %). A contrario, les prestations de petite enfance enregistrent une diminution de leurs effectifs de 2,0 %.

Outre la mise en place de la prime d'activité qui a remplacé au 1^{er} janvier 2016 la prime pour l'emploi et le revenu de solidarité active (Rsa) activité, l'année 2016 a été marquée par plusieurs modifications de la réglementation, dont la généralisation de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa) à l'ensemble du territoire.

Au cours du quatrième trimestre 2016, les Caf ont détecté des indus bruts (sommes trop perçues par l'allocataire) pour 0,9 million de foyers allocataires, pour un montant total de 644 millions d'euros. 2,2 millions de foyers ont été concernés par au moins un rappel brut (sommes dues à l'allocataire), pour une somme globale de 1 701 millions d'euros.



Au titre du mois de décembre 2016, les Caf ont versé au moins une prestation légale à 12 548 900 foyers allocataires [12 002 000 en France métropolitaine et 546 900 dans les départements d'Outre-mer (Dom)]. Le nombre de bénéficiaires est en forte augmentation (+ 6,2 %) par rapport à décembre 2015 (graphique 1). Cette hausse sans précédent dans les années récentes est principalement liée à la création de la prime d'activité qui a remplacé au 1^{er} janvier 2016 la prime pour l'emploi et le Rsa activité (encadré 1). Elle contrebalance notamment la baisse du nombre de foyers bénéficiaires des prestations de petite enfance (- 2,0 %), et particulièrement celle du nombre de bénéficiaires d'un complément d'activité de la prestation d'accueil jeune enfant [Paje (- 9,8 %)].

L'augmentation du nombre de foyers allocataires s'observe sur l'ensemble du territoire (carte 1). Les hausses les plus importantes sont enregistrées dans les départements du Sud-Ouest (+ 8,7 % en Dordogne, + 8,5 % en Haute-Garonne, + 8,0 % en Aveyron, en Ardèche et dans les Hautes Pyrénées) et dans les départements côtiers qui ont bénéficié du report des dossiers allocataires de la Caisse maritime d'Allocations familiales [+ 8,9 % dans les Landes, + 7,4 % en Gironde, + 7,3 % en Charente-Maritime (encadré 1)]. Les départements ayant les plus faibles évolutions du nombre de foyers allocataires sont Paris (+ 1,9 %), la Guadeloupe (+ 1,8 %) et la Guyane (+ 2,1 %). Le réseau des caisses de la branche Famille couvre plus de 31,8 millions de personnes, dont 13,8 millions d'enfants. Sur l'ensemble de l'année 2016, le montant versé de prestations légales s'est élevé à 72,7 milliards d'euros, dont 68,9 milliards en France métropolitaine et 3,8 milliards dans les Dom (<http://data.caf.fr/site/>).

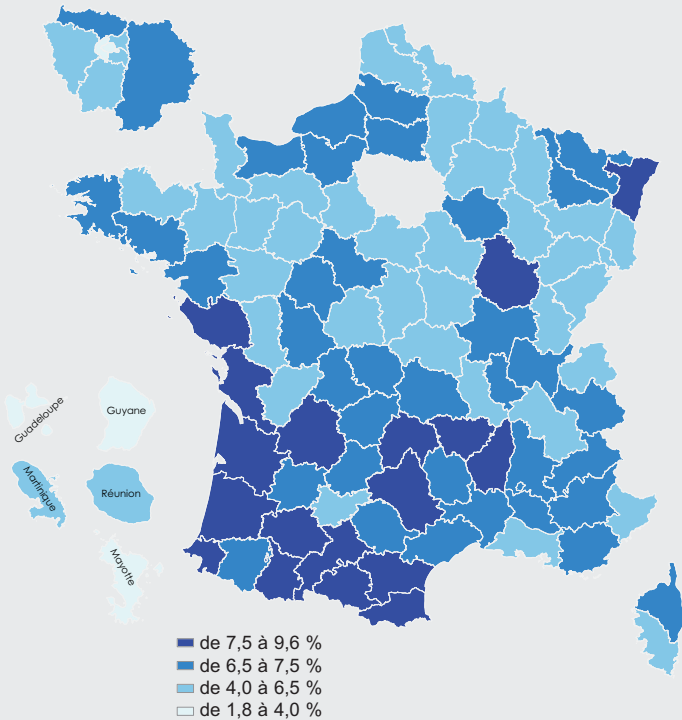
Petite enfance : baisse de 2,0 % des bénéficiaires sur un an

En décembre 2016, 2 100 200 foyers bénéficient de la Paje. Avec 43 400 bénéficiaires en moins entre 2015 et 2016 (- 2,0 %), l'évolution négative observée depuis 2012 se poursuit. Le nombre de foyers bénéficiaires est en diminution pour toutes les prestations de la Paje, à différents rythmes. 82 % des foyers bénéficiaires de la Paje perçoivent l'allocation de base (Ab) ; l'évolution du nombre d'allocataires de la Paje est donc fortement liée à celle de l'Ab. Avec 2,6 % de bénéficiaires en moins entre décembre 2015 et décembre 2016, le nombre de foyers percevant l'Ab diminue de 45 800 unités, s'établissant à 1 712 900.

Le nombre de foyers bénéficiaires d'un complément d'activité chute de 9,8 %. La hausse des effectifs observée pour la prestation partagée de l'éducation de l'enfant [PreParE (+ 100,0 % pour atteindre 259 700 en décembre 2016)] ne compense pas la baisse observée pour l'ancien dispositif, le complément de libre choix d'activité (Clca), dont on observe un nombre important de sorties. Enfin, si le nombre de foyers bénéficiaires d'au moins un complément de mode de garde (Cmg) poursuit sa lente régression entamée en 2013 (- 0,2 % entre décembre 2015 et décembre 2016), le nombre d'allocataires d'un Cmg en emploi direct « garde à domicile » progresse pour la première fois depuis 2010 avec 3,4 % de bénéficiaires supplémentaires (+ 2 000 foyers). Les foyers bénéficiaires d'un Cmg « structure » sont toujours en forte croissance (+ 13,4 %) même si cette hausse est la moins importante depuis la création de la Paje en 2004. Les foyers bénéficiaires d'un Cmg assistant-e maternel-le sont majoritaires (86 % des foyers avec un droit au Cmg en bénéficient), mais leur nombre diminue de 1,5 %.



Carte 1 – Évolution du nombre de foyers allocataires par Caf* entre décembre 2015 et décembre 2016



Source : Cnaf – fichier Filéas, décembre 2015 et 2016.

(*) Le territoire des Caf correspond au département, à l'exception de celui des Pyrénées-Atlantiques qui compte deux caf.

Modifications législatives et réglementaires en 2016

Au 1^{er} janvier

- création de la prime d'activité se substituant à la prime pour l'emploi et au Rsa activité ;
- revalorisation de 0,4 % des plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales ;
- disparition de la Cmaf (fermeture au 31 décembre 2015) et mutation des dossiers des allocataires vers les Caf de leur lieu de résidence.

Au 1^{er} avril

- revalorisation de 0,1 % des plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales ;
- revalorisation de 0,1 % du barème de l'Aah, du Rsa, de la prime d'activité et du Rso ;
- généralisation de la garantie contre les impayés des pensions alimentaires (Gipa) à l'ensemble du territoire.

Au 1^{er} juillet

- application de la mesure de dégressivité des aides au logement à partir d'un certain plafond de loyer et suppression des aides au-delà d'un second plafond ;
- prise en compte de l'Aah comme un revenu d'activité dans le calcul de la prime d'activité.

Au 1^{er} septembre

- revalorisation exceptionnelle du Rsa de 2,0 % ;
- consignation de l'Ars des enfants faisant l'objet d'une mesure de placement au domicile des parents.

Au 1^{er} octobre

- prise en compte du patrimoine dans le calcul des aides au logement au-delà du seuil de 30 000 euros ;
- prise en compte des pensions d'invalidité et des rentes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle comme des revenus d'activité dans le calcul de la prime d'activité.

Enfance et jeunesse : quasi-stabilité du nombre de bénéficiaires (+ 0,2 %)

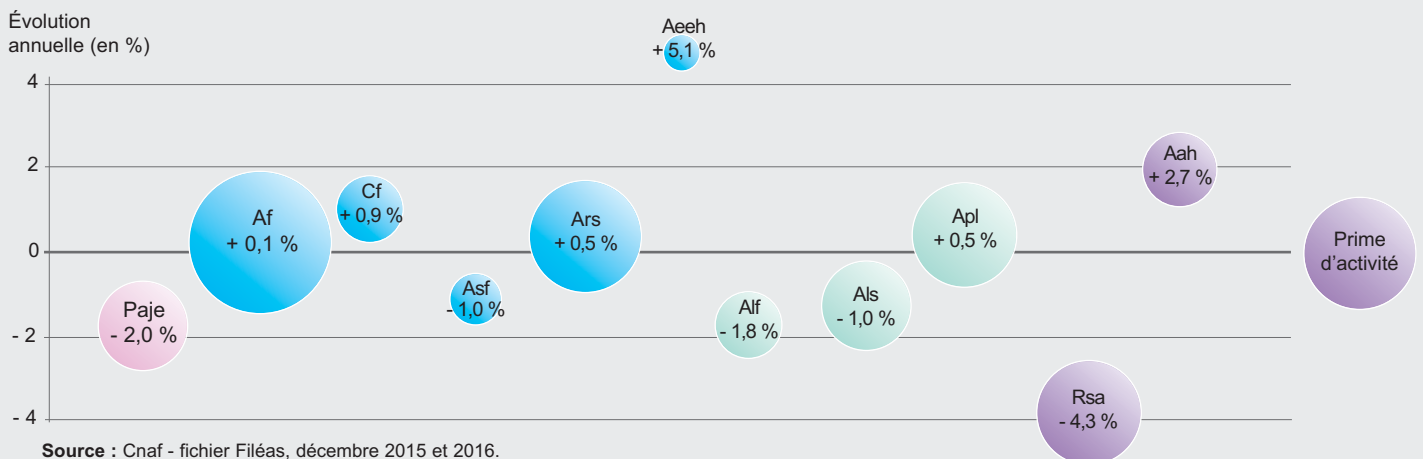
Malgré l'augmentation sensible des effectifs de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) et de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp), le nombre de foyers allocataires de prestations liées à l'enfance et à la jeunesse est presque stable (+ 0,2 % entre décembre 2015 et 2016).

Le nombre de foyers bénéficiaires des allocations familiales (Af), dont le montant est modulé selon les ressources depuis juillet 2015, continue de progresser très lentement en France métropolitaine (+ 0,1 % entre décembre 2015 et décembre 2016). En revanche, dans les Dom, l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires poursuit sa régression observée depuis 2014 (- 0,5 %). 857 500 foyers bénéficient du complément familial (Cf), dont les règles d'attribution sont différentes en France métropolitaine et à l'Outre-mer. En France métropolitaine, le Cf est destiné aux familles résidant avec au moins trois enfants à charge tous âgés

d'au moins 3 ans et de moins de 21 ans. Il est versé en décembre 2016 à 826 600 foyers (+ 0,9 % sur un an), dont un quart est une famille monoparentale. Le nombre de foyers bénéficiaires d'un montant majoré de Cf (foyers dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil) progresse davantage entre 2015 et 2016 (+ 1,8 %). Dans les Dom, la prestation est éligible dès le premier enfant âgé de 3 ans à 5 ans (sans enfant âgé de moins de 3 ans). Le nombre de bénéficiaires diminue légèrement entre décembre 2015 et décembre 2016 (- 0,7 %) pour atteindre 31 000.

Malgré la généralisation du dispositif de Gipa en avril 2015, qui consiste entre autres au versement d'une allocation de soutien familial (Asf) « complémentaire » (aux parents dont le montant de la pension alimentaire fixée, intégralement payée par le débiteur, est inférieur au montant de l'Asf partielle), le nombre de familles bénéficiaires de l'Asf diminue pour la première fois depuis 2013 (- 1,0 % sur un an). 13 700 foyers bénéficient de l'Asf complémentaire en décembre 2016.

Graphique 1 – Proportion et glissement du nombre de bénéficiaires des principales prestations



Source : Cnaf - fichier Filéas, décembre 2015 et 2016.

Note de lecture : la taille des bulles correspond à la proportion du nombre de bénéficiaires de la prestation dans l'ensemble des allocataires.

Légende : petite enfance ; enfance et jeunesse ; logement ; solidarité et insertion.

Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2016

Type de prestations légales	Métropole		Dom		France entière	
	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Effectifs	Évolution annuelle (en %)
Nombre d'allocataires (au moins une prestation versable)	12 002 003	6,3	546 878	4,5	12 548 881	6,2
Petite enfance	2 028 964	- 2,0	71 244	- 1,5	2 100 208	- 2,0
• Prestation d'accueil du jeune enfant	2 028 964	- 2,0	71 244	- 1,5	2 100 208	- 2,0
. primes à la naissance ou à l'adoption	44 506	- 3,5	1 691	- 6,6	46 197	- 3,6
. allocation de base	1 645 218	- 2,6	67 634	- 1,8	1 712 852	- 2,6
. complément d'activité (Clca, Colca, PreParE)	395 714	- 9,7	3 755	- 17,2	399 469	- 9,8
. complément mode de garde (voir note de lecture)	820 668	- 0,3	9 293	7,2	829 961	- 0,2
Enfance et jeunesse	5 536 022	0,2	294 657	- 0,7	5 830 679	0,2
• Allocations familiales	4 593 609	0,1	285 232	- 0,5	4 878 841	0,1
• Complément familial	826 564	0,9	30 968	- 0,7	857 532	0,9
. dont complément familial majoré	447 115	1,8	24 292	- 0,1	471 407	1,7
• Allocation de soutien familial	649 650	- 0,8	92 641	- 2,4	742 291	- 1,0
. dont allocation de soutien familial complémentaire*	13 274		441		13 715	
• Allocation de rentrée scolaire	2 821 071	0,6	177 481	- 0,9	2 998 552	0,5
• Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	237 395	5,0	10 760	7,4	248 155	5,1
• Allocation journalière de présence parentale**	6 310	2,9	27	- 25,0	6 337	2,8
Logement	6 064 963	- 0,5	215 813	0,2	6 280 776	- 0,5
• Allocation de logement à caractère familial	1 113 731	- 2,0	125 880	- 0,3	1 239 611	- 1,8
• Allocation de logement à caractère social	2 204 650	- 1,1	89 933	1,1	2 294 583	- 1,0
• Aide personnalisée au logement	2 746 582	0,5	0	0,0	2 746 582	0,5
Solidarité et insertion	4 675 567	42,7	336 128	14,8	5 011 695	40,4
• Prime d'activité	2 380 334		106 805		2 487 139	
• Revenu de solidarité active	1 636 188	- 28,4	202 104	- 18,7	1 838 292	- 27,5
. Rsa socle	1 636 188	- 4,3	202 104	- 4,3	1 838 292	- 4,3
. Rsa activité	0	- 100,0	0	- 100,0	0	- 100,0
• Allocation aux adultes handicapés**	1 018 801	2,5	37 589	6,9	1 056 390	2,7
. Complément Aah	211 515	1,0	5 060	10,4	216 575	1,2
- Ancien complément Aah	33	- 28,3	1	0,0	34	- 27,7
- Garantie de ressources	66 295	0,7	831	14,8	67 126	0,8
- Complément majoration vie autonome	145 187	1,1	4 228	9,5	149 415	1,3
. Revenu de solidarité	0	0,0	8 774	- 4,7	8 774	- 4,7
Prestations internationales	10 358	- 3,7	1	0,0	10 359	- 3,7
• Allocation différentielle (Adi)	9 871	- 3,8	1	0,0	9 872	- 3,8
• Complément différentiel (Cdi)	487	- 2,4	0	0,0	487	- 2,4

Source : Cnaf - Fichiers Filéas. Champ : France entière.

Note de lecture : un foyer peut cumuler plusieurs prestations. Pour le Cmg, un foyer peut cumuler plusieurs modes de garde. Pour cette raison, les lignes du tableau ne se somment pas toujours.

(*) Généralisation de l'Asf complémentaire en avril 2016.

(**) Avec ou sans compléments.

En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (Ars), qui ne cesse d'augmenter depuis 2012, poursuit sa progression entre décembre 2015 et décembre 2016 (+ 0,5 %, une hausse moins élevée que les trois années précédentes). En 2016, ce sont plus de 5 072 000 enfants qui ont bénéficié de l'Ars).

Le nombre de foyers bénéficiaires de l'Aeesh est en forte augmentation (+ 5,1 % ; + 11 300) pour atteindre 742 300 en décembre 2016. Le taux d'évolution est encore plus élevé qu'en 2015 (+ 4,5 %). Avec 2,8 % d'augmentation sur un an, le nombre de bénéficiaires de l'Ajpp progresse moins que les années précédentes (+ 3,2 % en décembre 2015, + 4,0 % en décembre 2014). 6 300 foyers en sont bénéficiaires en décembre 2016 ; en moyenne, ils ont bénéficié de 18 jours auprès de leur enfant malade.

Aides au logement : nombre de foyers bénéficiaires en baisse depuis deux ans

6 280 800 foyers bénéficient d'une aide au logement en décembre 2016, soit un peu plus de 13 millions de personnes couvertes. Parmi eux, près d'un foyer sur deux (48 %) ne perçoit que cette prestation auprès des Caf.

L'évolution annuelle du nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement est négative (- 0,5 %) au mois de décembre pour la deuxième année consécutive, après quatre années d'augmentation successives de 2011 à 2014 inclus. Le taux d'évolution est différent selon la prestation. Alors qu'il reste positif (+ 0,5 %) pour l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement à caractère social (Als) et l'allocation de logement à caractère familial (Alf) enregistrent une diminution de leurs effectifs (respectivement - 1,0 % et - 1,8 %). Par ailleurs, la baisse concerne principa-

lement le secteur de l'accèsion (- 5,0 %) et des logements-foyers (- 3,0 %), le secteur de la location étant quasi-stable (- 0,2 %).

Deux principales nouvelles mesures ont été instaurées en 2016 (encadré 1) :

- la dégressivité des aides pour loyer élevé avec un impact pour ce dernier mois de 57 900 aides réduites et de 14 200 aides supprimées ;
- la prise en compte du patrimoine dans le calcul des aides au logement, qui monte lentement en charge car elle est appliquée aux nouvelles demandes uniquement.

Par ailleurs, le dispositif de consignation des aides au logement pour non décence est appliqué depuis janvier 2015. On enregistre 2 200 conservations de l'aide au titre de décembre 2016. Au regard de ces onze derniers mois, la proportion de restitution de ces consignations est de 78 %.

Solidarité et insertion : 2,5 millions de foyers bénéficiaires de la prime d'activité

C'est dans le domaine de la solidarité et de l'insertion que l'augmentation du nombre d'allocataires est la plus élevée. Bien que les effectifs de bénéficiaires du Rsa socle baissent, ceux de l'Aah augmentent sensiblement et, surtout, le succès de la prime d'activité a amené un grand nombre de nouveaux allocataires aux Caf.

1 838 300 foyers sont bénéficiaires du Rsa, ce qui correspond à un taux d'évolution très négatif (- 27,5 %) en raison de la disparition du Rsa activité. En décembre 2015, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élevait à 1 920 300 : l'évolution sur un an du nombre d'allocataires en décembre 2016 est donc de - 4,3 %.

Zoom sur les indus et rappels de prestations légales détectés au cours du quatrième trimestre 2016

Lorsque les informations fournies aux Caf pour le calcul des droits à prestations sont erronées ou prises en compte avec retard, le montant de la prestation versée ne correspond pas au bon droit. Ces irrégularités sont dues à une mise à jour des dossiers ultérieure au paiement de la prestation (même pour un retard se comptant en jours) ou aux différents contrôles des Caf. Il en découle des défections d'indus (sommes trop perçues par l'allocataire) ou des rappels (sommes dues à l'allocataire). Une partie de ces régularisations est neutre pour les allocataires, lorsqu'un indu et un rappel sont générés simultanément et se compensent. Le « paiement à bon droit » est le versement au bon moment des sommes exactes des prestations auxquelles l'allocataire a droit. On estime à seulement 6 % la part des indus et rappels restant non détectés par les Caf après 9 mois.

Au cours du quatrième trimestre 2016, les Caf ont détecté des indus bruts pour un montant total de 644 millions d'euros. 927 700 foyers allocataires sont concernés (7 % ramenés à un stock mensuel de 12,5 millions). On rappelle que les dépenses annuelles de prestations légales s'élèvent à 72,7 milliards d'euros en 2016 (voir supra). Les prestations de solidarité et d'insertion (Rsa, prime d'activité, Aah et Rso) représentent la moitié des sommes d'indus bruts et concernent 394 300 foyers. Les aides au logement (Apl, Als et Alf) représentent le tiers des sommes d'indus bruts. Elles concernent davantage d'allocataires, mais pour des montants beaucoup plus faibles en moyenne (423 euros par détection contre 930 euros pour le Rsa ou 1 334 euros pour l'Aah).

Les rappels bruts représentent des masses financières plus importantes que les indus bruts, avec environ 1 701 millions d'euros détectés au cours du quatrième trimestre 2016, pour 2 244 100 foyers. Ces chiffres n'incluent pas le Cmg, l'Ars et la prime de Noël, dont le versement se fait majoritairement, par la nature de ces prestations, sous forme de rappels.

Comme pour les indus, ce sont les prestations de solidarité et d'insertion qui génèrent le plus de rappels, suivies par les aides au logement. La prime d'activité, mise en place en janvier 2016, est particulièrement génératrice de rappels (666 000 foyers concernés pour une somme de 184 millions d'euros), malgré la période de montée en charge presque terminée en fin d'année 2016.

Paiement à bon droit du quatrième trimestre	Détections des indus bruts			Détections des rappels bruts*		
	Nombre de foyers allocataires concernés	Somme totale (en millions d'euros)	Somme moyenne par détection (en euros)	Nombre de foyers allocataires concernés	Somme totale (en millions d'euros)	Somme moyenne par détection (en euros)
Total	927 719	644	643	2 244 055	1 701	688
Prestations Famille **	163 273	111	646	403 510	321	756
Prestations insertion et solidarité (Rsa, Rsa, prime d'activité, Aah et compléments)	394 306	316	754	1 262 936	889	648
• dont Rsa (socle et activité)	228 881	228	930	595 972	437	670
• dont Prime d'activité	168 475	45	257	666 017	184	262
• dont Aah et compléments	31 001	43	1 334	116 910	267	2 149
Aides au logement	484 029	216	423	900 220	481	506

Source : Cnaf-Dser, fichiers statistiques mensuels Allnat-Alindra. Champ : toutes Caf. (*) Hors Cmg, Ars, prime de Noël versés principalement sous forme de rappels. (**) Af, Cf, Asf, Aeeh, Paje, Ars (indus seulement).

La tendance à la décroissance des effectifs depuis début 2016 s'est confirmée toute l'année malgré la revalorisation du barème au mois de septembre (encadré 1).

915 100 foyers bénéficiaient en décembre 2015 du Rsa activité. Instauration en janvier 2016, la prime d'activité a été versée en décembre 2016 à 2 487 100 foyers allocataires, un effectif qui dépasse d'ailleurs désormais celui du Rsa socle. Pour 901 600 (36 %) d'entre eux, c'est la seule prestation légale Caf versable. Parmi les 1 585 500 autres foyers, 311 300 cumulent prime d'activité et Rsa. Par ailleurs, en incluant les conjoints, 15,5 % des adultes bénéficiant de la prime d'activité sont âgés de moins de 25 ans. Cette tranche d'âge n'avait pas accès au Rsa activité, sauf certains cas prévus par la réglementation (charge d'enfant-s...).

Enfin, le nombre de bénéficiaires de l'Aah continue de progresser sur l'année 2016 (+ 2,7% en glissement annuel) pour atteindre 1 056 400 bénéficiaires au titre de décembre. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation sensible (+ 6,1 %) du nombre de bénéficiaires ayant un taux de reconnaissance du handicap compris entre 50 % et 79 %. Les autres allocataires de l'Aah, ceux avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %, voient leurs effectifs augmenter de 0,3 %. Ils peuvent percevoir un complément sous forme de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources s'ils n'exercent aucune activité professionnelle et résident dans un logement indépendant. Au titre de décembre 2016, ces compléments sont attribués à près de 217 000 allocataires.

Cécile Chantel ■ **Émilie Legendre** ■
Kévin Chilin ■ **Vincent Reduron** ■
Anne Legal ■ **Thierry Van Wassenhove** ■
 Cnaf - Dser

■ Pour en savoir plus

- Cazain S., Collinet P., Laporte C., Siguret I., 2016, Les dépenses de prestations légales versées par les Caf en hausse de 1,6 % entre 2014 et 2016, *l'e-ssentiel*, n° 162.
- Chantel C., 2017, Les allocataires contrôlés par les caisses d'Allocations familiales en 2015, *l'e-ssentiel*, n° 169.
- Cnaf, 2017, Les foyers bénéficiaires du Rsa - 1,84 million fin décembre 2016, *Rsa conjoncture*, n° 17.
- Cnaf, 2017, Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité - 2,49 millions fin décembre 2016, *Prime d'activité conjoncture*, n° 4.
- Demangeot M., Legendre E., Reduron V., Van Wassenhove T., 2016, Prestations versées par les Caf : quasi-stabilité du nombre de foyers allocataires en 2015, *l'e-ssentiel*, n° 164.

Site internet Open Data des Allocations Familiales : <http://data.caf.fr/site/>

Jeu de données sur les dépenses annuelles de prestations versées par les Caf (données comptables) : <http://data.caf.fr/dataset/les-depenses-tous-regimes-de-prestations-familiales-et-sociales>

Directeur de la publication
 Daniel Lenoir
 Directeur de la publication délégué
 Bernard Tapie
 Rédactrice en chef
 Lucienne Hontarrede
 Maquettiste
 Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
 75 685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769